

# déploiement pour le militaire et sa famille

Préserver votre capacité opérationnelle, vous soutenir et accompagner votre famille

ESPACE FAMILLE

## Centre de vacances IGeSA

Les personnels du ministère de la Défense peuvent partir en vacances dans les établissements gérés par l'Institut de gestion sociale des armées (IGeSA) et situés en France et à l'étranger.

L'IGeSA propose également un séjour gratuit en famille dans un centre de vacances au profit des blessés en opération.



## Centres de vacances

L'IGeSA propose à ses ressortissants de nombreuses destinations et gère 40 établissements de vacances pour adultes, 54 centres de vacances pour enfants et adolescents et 4 résidences relais à Paris et à Toulon.

> [Consulter le site de IGeSA](#)

## Centres de vacances pour adultes

Dans un souci d'équité, elle prend en compte la condition du militaire

Réservation d'un quota de places aux personnels ne pouvant fixer à l'avance leurs dates de vacances (personnel en OPEX, sous-mariniens...)

Pour raisons de service justifiées par l'autorité hiérarchique de votre conjoint, vous pouvez annuler sans frais jusqu'à J-1

> [Consulter la carte interactive destination France de vos centres de vacances IGeSA](#)

Allô Résa centre de vacances : 04.95.55.20.20

## Séjours pour enfants et adolescents avec :

- > Des transports sûrs et agréables
- > Des professionnels au service de vos enfants
- > Des structures de qualité
- > Un hébergement adapté, des repas sains et complets
- > Un rythme de vie adapté à vos enfants

Concernant le séjour de votre (vos) enfants(s), l'IGeSA soucieuse des contraintes professionnelles des militaires vous permet de réserver même tardivement jusqu'à 7 jours avant le début du séjour.

- > [Consulter la carte interactive des colonies de vacances et séjours linguistiques IGeSA](#)

**Pour tous les établissements de vacances de l'IGESA, vous bénéficiez de tarifs calculés en fonction de vos revenus.**

Allô Résa centres de vacances pour jeunes : 04.95.55.30.30 du lundi au vendredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures.

## Résidences

### 3 résidences sur Paris

- > Descartes (80 chambres)
- > Voltaire (150 chambres)
- > Raspail (87 chambres)

### 1 résidence sur Toulon

- > Escalé Louvois (100 chambres)

- > [Consulter les hôtels et résidences sur le site de L'IGESA](#)

## Séjour gratuit pour le militaire blessé et sa famille

En cas de blessure grave, l'IGeSA octroie un séjour gratuit dans un de ses établissements d'une durée de 7 jours consécutifs dans un délai de 2 ans.

Si votre conjoint a été blessé gravement en opération : OPEX, fait de guerre, opération de maintien de l'ordre, de sécurité publique ou de sécurité civile, vous pouvez séjourner gratuitement (hors frais de transport et de déplacement) une semaine et en famille dans l'un des établissements de l'IGeSA.

Pour bénéficier de ce dispositif, après accord de votre hiérarchie, il vous suffit de joindre la demande de séjour gratuit, remplie et signée par le chef de corps, au bulletin d'inscription en établissements de vacances de l'IGeSA.

**Ces séjours peuvent se dérouler en métropole, Corse ou département d'outre-mer.**

Allô Résa centre de vacances : 04.95.55.20.20

 En savoir plus

- [consulter la page "Séjour gratuit à l'IGeSA pour les](#)

**blesés en opération" sur le  
site du Ministère de la  
Défense**

